

Cycle du portfolio d'apprentissage professionnel continu

Guide 2019



Table des matières

[03](#) À propos de cette publication

[04](#) Le programme d'apprentissage professionnel continu

[05](#) Le portfolio d'APC

[07](#) À propos des composantes du portfolio d'APC

[08](#) Le cycle du portfolio d'APC : étapes et calendrier recommandé

[10](#) Instructions pour effectuer les composantes du portfolio d'APC

[11](#) Instructions pour remplir l'Outil d'autoévaluation

[14](#) Instructions pour remplir votre Plan d'apprentissage professionnel

[15](#) Diagramme des activités d'APC

[16](#) Instructions pour remplir votre Dossier d'apprentissage professionnel

[18](#) Effectuer et conserver les composantes de votre APC

[18](#) Faire le point et collaborer

[19](#) Requis : Composantes du portfolio d'APC
Outil d'autoévaluation
Plan d'apprentissage professionnel
Dossier d'apprentissage professionnel

À propos de cette publication



Le Guide du cycle du portfolio d'APC est un guide d'instructions élaboré par l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'Ordre) pour aider les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) à effectuer les composantes obligatoires du portfolio d'apprentissage professionnel continu (APC).

Ce guide fournit des informations sur ce que les EPEI doivent faire et quand ils doivent le faire. Il contient également des conseils et des suggestions pour mieux comprendre comment compléter le processus.

Il est fortement recommandé aux EPEI, mais non exigé, de consulter ce guide lorsqu'ils effectuent les composantes requises du portfolio.

Ces composantes figurent dans la dernière partie, des pages 19 à 31.

Ce guide et les composantes requises du portfolio sont également disponibles sur le site Web de l'Ordre à : ordre-epe.ca/apc.

Le programme d'apprentissage professionnel continu

Le perfectionnement professionnel continu fait partie de la culture de la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. En tant que membres d'une profession autoréglementée, les EPEI sont tenus de s'engager dans l'apprentissage professionnel tout au long de leur carrière.

En vertu du Règlement de l'Ontario 359/15 : Perfectionnement professionnel continu, pris en application de la **Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance**, tous les EPEI doivent satisfaire aux exigences du programme d'APC. Cette obligation légale fait également partie intégrante du **Code de déontologie et normes d'exercice**. La norme IV : Professionnalisme et leadership, C.1, stipule que les EPEI « **mènent une réflexion critique, des enquêtes collaboratives et démontrent leur engagement dans le perfectionnement permanent en participant au programme d'apprentissage professionnel continu.** »

Le programme d'APC officialise et complète l'apprentissage continu que beaucoup d'EPEI font chaque jour. L'Ordre définit le programme d'APC comme un programme d'apprentissage professionnel continu fondé sur l'autoréflexion, l'apprentissage autonome et le [Code de déontologie et normes d'exercice](#). Il est conçu pour aider les EPEI à accroître systématiquement et intentionnellement leurs connaissances et leurs compétences, à exercer leur jugement professionnel et à améliorer leur pratique auprès des autres tout au long de leur carrière.

Le programme d'APC comprend les étapes requises suivantes :

Étape 1 : Module Attentes de la profession

Étape 2 : Cycle du portfolio d'APC

- Outil d'autoévaluation
- Plan d'apprentissage professionnel
- Mise en œuvre du Plan d'apprentissage professionnel et des activités définies
- Dossier d'apprentissage professionnel

Le cycle du portfolio s'effectue sur une période de deux ans. Un nouveau cycle du portfolio d'APC recommence tous les deux ans.

En s'engageant dans le programme d'APC, les EPEI font preuve de professionnalisme. Le programme favorise le développement du leadership pour tous les EPEI, peu importe leur poste ou leur titre. C'est aussi un moyen de montrer aux familles, aux collègues et au public que les EPEI sont membres d'une profession distincte qui assume ses responsabilités, maintient la confiance du public, reste à jour dans sa pratique et valorise l'apprentissage professionnel continu.

Les exigences du programme décrites dans le [Règlement sur le perfectionnement professionnel continu](#) sont énoncées dans l'[Avis sur les exigences du programme d'apprentissage professionnel continu \(APC\)](#). Cet Avis et ce Règlement sont accessibles sur le site Web de l'Ordre.

Le portfolio d'APC

Le portfolio d'APC permet de s'assurer que les EPEI réfléchissent à leur pratique et planifient, participent et documentent leurs expériences d'apprentissage professionnel en lien avec le **Code de déontologie et normes d'exercice**. Il est également conçu pour aider les EPEI à intégrer leur apprentissage dans leur pratique professionnelle. Tous les EPEI, quelle que soit leur situation d'emploi ou leur titre, doivent respecter les exigences du portfolio d'APC.

Le portfolio d'APC a pour but :

- d'améliorer et de renforcer la pratique professionnelle des EPEI;
- de renforcer la compréhension et la mise en pratique du *Code de déontologie et normes d'exercice*;
- de faciliter l'**autoréflexion**;
- d'encourager les activités intentionnelles d'**apprentissage autonome**;
- de favoriser l'élaboration d'objectifs pertinents;
- d'encourager la communication et la collaboration professionnelle;
- de favoriser le **développement du leadership**.

Le portfolio d'un EPEI mettra l'accent sur ses réflexions, ses objectifs, ses activités d'apprentissage et sa documentation. Même si certains EPEI ont des objectifs similaires, les activités qu'ils choisissent et leur façon de les documenter peuvent varier. Ces réflexions, plans et résultats d'apprentissage peuvent être différents d'un professionnel à l'autre.

Il ne faut pas confondre le portfolio d'APC avec le portfolio professionnel général sur lequel de nombreux EPEI travaillent déjà. Certains EPEI peuvent trouver pratique de conserver leurs dossiers de portfolio d'APC dans leurs portfolios professionnels généraux lorsqu'ils en ont.

L'**autoréflexion** est un processus auquel les EPEI ont recours pour réfléchir à leur pratique professionnelle. L'autoréflexion peut entraîner des changements ou des améliorations dans la pratique. Les EPEI peuvent réfléchir sur le moment, mais ils peuvent aussi réfléchir intentionnellement à une expérience particulière après qu'elle a eu lieu. L'autoréflexion peut notamment consister à :

- observer, se rappeler et interpréter des expériences professionnelles ou des événements;
- prendre en compte des facteurs ayant une influence sur la pratique;
- réfléchir à des interactions avec les autres en tenant compte de divers points de vue;
- se remettre en question et faire une introspection.

La **réflexion critique** et l'**enquête collaborative** sont des concepts connexes dont la définition se trouve dans le glossaire du [Code de déontologie et normes d'exercice](#).

L'**apprentissage autonome** est une approche flexible de perfectionnement professionnel, qui permet aux EPEI :

- de déterminer et planifier des activités d'apprentissage, et d'y participer;
- de surveiller et évaluer leur apprentissage professionnel, et d'accéder aux ressources disponibles;
- de décider de participer aux activités qui répondent le mieux à leurs besoins et à leurs styles d'apprentissage personnels;
- d'appliquer leurs nouvelles connaissances à leur pratique de façon utile et pertinente.

Pour en savoir plus, consultez le document ressource sur l'APC : [Pratique réflexive et apprentissage autonome](#) sur le site Web de l'Ordre.

Le **développement du leadership** désigne les démarches entreprises par les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance pour acquérir les connaissances, les compétences et le jugement nécessaires au développement de leur capacité à être des leaders. Pour les EPEI, le développement du leadership consiste non seulement à saisir des occasions de s'améliorer dans leur propre pratique, mais aussi à faire progresser l'ensemble de la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance. Par exemple, les EPEI deviennent des leaders lorsqu'ils :

- assument la responsabilité de leur pratique professionnelle;
- soutiennent, encouragent et écoutent activement les autres au sein de la profession et de la communauté;
- offrent aux autres les possibilités et l'espace nécessaires pour qu'ils fassent preuve de leadership;
- contribuent à créer un environnement de travail inclusif et collaboratif;
- savent mettre à profit des connaissances et des expériences communes pour résoudre des problèmes;
- créent et coordonnent le changement grâce à une vision, en étant source d'inspiration et en faisant preuve d'engagement et de contribution.

Pour en apprendre davantage sur le concept de **leadership**, les EPEI peuvent consulter la norme IV : Professionnalisme et leadership du [Code de déontologie et normes d'exercice](#). La définition du terme *leadership* figure au glossaire.

À propos des composantes du portfolio d'APC

Le portfolio d'APC comprend **trois composantes**. Les EPEI sont tenus d'effectuer les composantes suivantes pendant **deux ans** et doivent ensuite recommencer le cycle.



L'**Outil d'autoévaluation** doit être rempli au début de chaque cycle de deux ans.

C'est un processus en trois parties, conçu pour faciliter :

- l'auto-réflexion,
- la recherche d'idées,
- la prise de décision.

À la fin de ce processus, les EPEI auront défini trois objectifs d'apprentissage professionnel en lien avec le [Code de déontologie et normes d'exercice](#). Ces trois objectifs découleront des forces et des possibilités de croissance des EPEI ainsi que de leurs intérêts en matière de développement du leadership et d'apprentissage professionnel.



Le **Plan d'apprentissage professionnel** doit être élaboré au début de chaque cycle de deux ans et mise à jour au besoin.

- Pour cela, les EPEI doivent échanger des idées et rechercher des activités d'apprentissage professionnel qui les aideront à atteindre leurs objectifs.
- Le Plan est conçu pour aider les EPEI à coordonner leurs objectifs et leur activités d'apprentissage selon des échéances réalistes au cours d'un cycle de deux ans du portfolio.



Le **Dossier d'apprentissage professionnel** se présente sous la forme d'un tableau à compléter et à mettre à jour au fur et à mesure de la participation des EPEI à des activités d'apprentissage au cours de chaque cycle de deux ans.

- Il permet aux EPEI de documenter et de décrire leur apprentissage.
- Il leur offre un espace pour déterminer comment cet apprentissage a été intégré dans leur pratique et pour réfléchir à leurs activités et à leurs objectifs.
- De plus, les EPEI doivent rassembler des preuves de leur participation à des activités d'apprentissage.
- Ces preuves peuvent être conservées au format papier ou électronique, sous la forme de notes, de certificats, d'enregistrements audio ou vidéo ou encore, de liens électroniques.

Cycle du portfolio d'APC : Étapes requises et calendrier recommandé

Le diagramme ci-dessous montre les étapes requises et les échéances mensuelles recommandées pour chaque année du cycle du portfolio d'APC de deux ans. Les étapes requises pour la première et la deuxième année sont également indiquées dans l'[Avis sur les exigences du programme d'APC](#).

Étapes requises
1^{re} année
<ol style="list-style-type: none">1. Remplir l'Outil d'autoévaluation.2. Élaborer le Plan d'apprentissage professionnel.3. Participer aux activités prévues.4. Effectuer le suivi de vos progrès, rassembler des preuves et de la documentation dans le Dossier d'apprentissage professionnel.5. Déclarer avoir respecté les exigences de l'APC pour l'année d'adhésion lors du renouvellement annuel.



Calendrier d'échéances recommandé		
1 ^{er} et 2 ^e mois	Du 3 ^e au 10 ^e mois	Du 11 ^e au 12 ^e mois
<ol style="list-style-type: none">1. Compléter les parties 1, 2 et 3 de l'Outil d'autoévaluation.2. Effectuer des recherches pour trouver des idées d'activités d'apprentissage et élaborer votre Plan d'apprentissage professionnel.	<ol style="list-style-type: none">1. Participer aux activités d'apprentissage prévues.2. Au fur et à mesure de vos activités, remplir le Dossier d'apprentissage professionnel et rassembler les preuves de votre participation.	<ol style="list-style-type: none">1. Continuer à participer à vos activités, à rassembler des preuves et à remplir votre Dossier d'apprentissage professionnel pour votre première année.2. Conserver les composantes du portfolio et votre documentation.

2^e année

1. Réviser et mettre à jour le **Plan d'apprentissage professionnel**, si nécessaire.
2. Continuer de participer à des activités d'apprentissage.
3. Continuer d'effectuer le suivi de vos progrès, de rassembler des preuves et de la documentation dans le **Dossier d'apprentissage professionnel**.
4. Réfléchir à vos activités, à vos objectifs et à votre apprentissage.
5. Déclarer avoir respecté les exigences de l'APC pour l'année d'adhésion lors du renouvellement annuel.



Calendrier d'échéances recommandé

1 ^{er} et 2 ^e mois	Du 3 ^e au 10 ^e mois	Du 11 ^e au 12 ^e mois
<ol style="list-style-type: none"> 1. Passer en revue votre Plan d'apprentissage professionnel. 2. Mettre à jour et réviser les objectifs, les activités et les échéances de votre Plan d'apprentissage professionnel, si nécessaire. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Continuer de participer aux activités d'apprentissage prévues. 2. Continuer de remplir votre Dossier d'apprentissage professionnel et de rassembler des preuves de participation. 3. Documenter vos réflexions et la façon dont vous avez appliqué vos nouvelles connaissances à votre pratique dans votre Dossier d'apprentissage professionnel. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Continuer de participer à vos activités, à rassembler les preuves restantes et à remplir votre Dossier d'apprentissage professionnel pour votre deuxième année. 2. Conserver les composantes du portfolio et votre documentation.

Instructions pour effectuer les composantes du portfolio d'APC



En plus des instructions qui suivent, consultez le site Web de l'Ordre pour accéder aux ressources suivantes, entre autres :

- [Exemples et aperçus de portfolios d'APC](#)
- Document ressource sur l'APC : [Pratique réflexive et apprentissage autonome](#)
- Document ressource sur l'APC : [Le mentorat](#)
- Document ressource sur l'APC : [Les communautés de pratique](#)
- Document ressource sur l'APC : [Mener des discussions sur la pratique professionnelle](#)
- [Webinaires enregistrés et courtes vidéos](#)



Instructions pour remplir votre Outil d'autoévaluation

L'Outil d'autoévaluation est la première composante du portfolio d'APC. Remplissez-le au début de chaque cycle du portfolio de deux ans, avant de commencer votre Plan d'apprentissage professionnel et le Dossier d'apprentissage professionnel.

Se préparer

Réservez une tranche horaire ou plusieurs périodes de temps plus courtes pour remplir l'[Outil d'autoévaluation](#). Pensez à demander à vos collègues de vous faire part de leurs commentaires (par ex., à un superviseur, un mentor).

Pensez à consulter :

- la documentation relative à votre participation récente à des activités d'apprentissage professionnel;
- vos dossiers professionnels récents tels que les évaluations de rendement.

Remplir votre Outil d'autoévaluation

Partie 1 : Questions de réflexion

Répondez aux trois questions de réflexion.

La partie 1 est conçue pour vous faire réfléchir aux réalités de votre pratique, aux expériences que vous avez vécues et à vos interactions avec les autres. Elle a également été conçue pour vous aider à réfléchir aux connaissances, aux compétences et aux ressources dont vous avez besoin dans votre pratique professionnelle. Prenez le temps de réfléchir à vos forces et intérêts et à la façon dont ils peuvent favoriser votre apprentissage ou le développement de votre leadership.

Écrivez vos réponses dans un format qui vous convient comme des listes à puces et notes sous forme de points ou de paragraphes.

Partie 2 : Passage en revue du Code de déontologie et normes d'exercice

Lisez le [Code de déontologie et normes d'exercice](#).

Indiquez que vous avez bien lu chaque code et normes en cochant la case correspondante sur l'Outil d'autoévaluation.

Pour chaque norme :

- répondez à l'énoncé et faites référence aux articles précis des normes qui s'appliquent à vos réponses (par ex., Norme I : C.4).

Tenez compte de vos réflexions de la partie 1 pour éclairer vos réponses.

Partie 3 : Objectifs d'apprentissage professionnel

Relisez vos réponses des parties 1 et 2.

Définissez trois objectifs d'apprentissage professionnel pour les deux prochaines années. Posez-vous les questions suivantes :

- Qu'est-ce qui ressort de mes réponses dans la partie 2?
- Qu'est-ce qui exige une attention immédiate?
- Qu'est-ce qui m'intéresse le plus?
- Quels sont mes besoins en matière de développement du leadership?

Pour chaque objectif, indiquez la ou les norme(s) d'exercice qui s'y rapportent.

N'hésitez pas à utiliser une méthode d'élaboration de vos objectifs correspondant mieux à vos besoins d'apprentissage et à votre façon d'apprendre. Pensez à vous fixer des objectifs réalistes, pertinents et axés sur votre propre apprentissage professionnel.



Instructions pour remplir votre Plan d'apprentissage professionnel

Le Plan d'apprentissage professionnel est la deuxième composante du portfolio d'APC. Élaborez-le après avoir terminé l'Outil d'autoévaluation. Au début de la deuxième année, vous serez tenus de le passer en revue et d'y apporter les changements nécessaires.

Se préparer

Réservez une tranche horaire ou plusieurs périodes de temps plus courtes pour élaborer le [Plan d'apprentissage professionnel](#). Pensez à demander à vos collègues de vous faire part de leurs commentaires (par ex., à un superviseur, un mentor).

Relisez votre Outil d'autoévaluation et réfléchissez aux trois objectifs d'apprentissage que vous vous êtes fixés.

Élaborer votre Plan

Faites des recherches et trouvez des idées d'activités d'apprentissage qui pourraient vous aider à atteindre vos objectifs, par exemple :

- consultez le [Diagramme des activités d'APC](#);
- trouvez les ressources et les possibilités offertes dans votre région;
- communiquez avec les autres à propos des communautés d'apprentissage, des réseaux professionnels, etc.;
- envisagez l'apprentissage en ligne et les expériences d'apprentissage autonome.

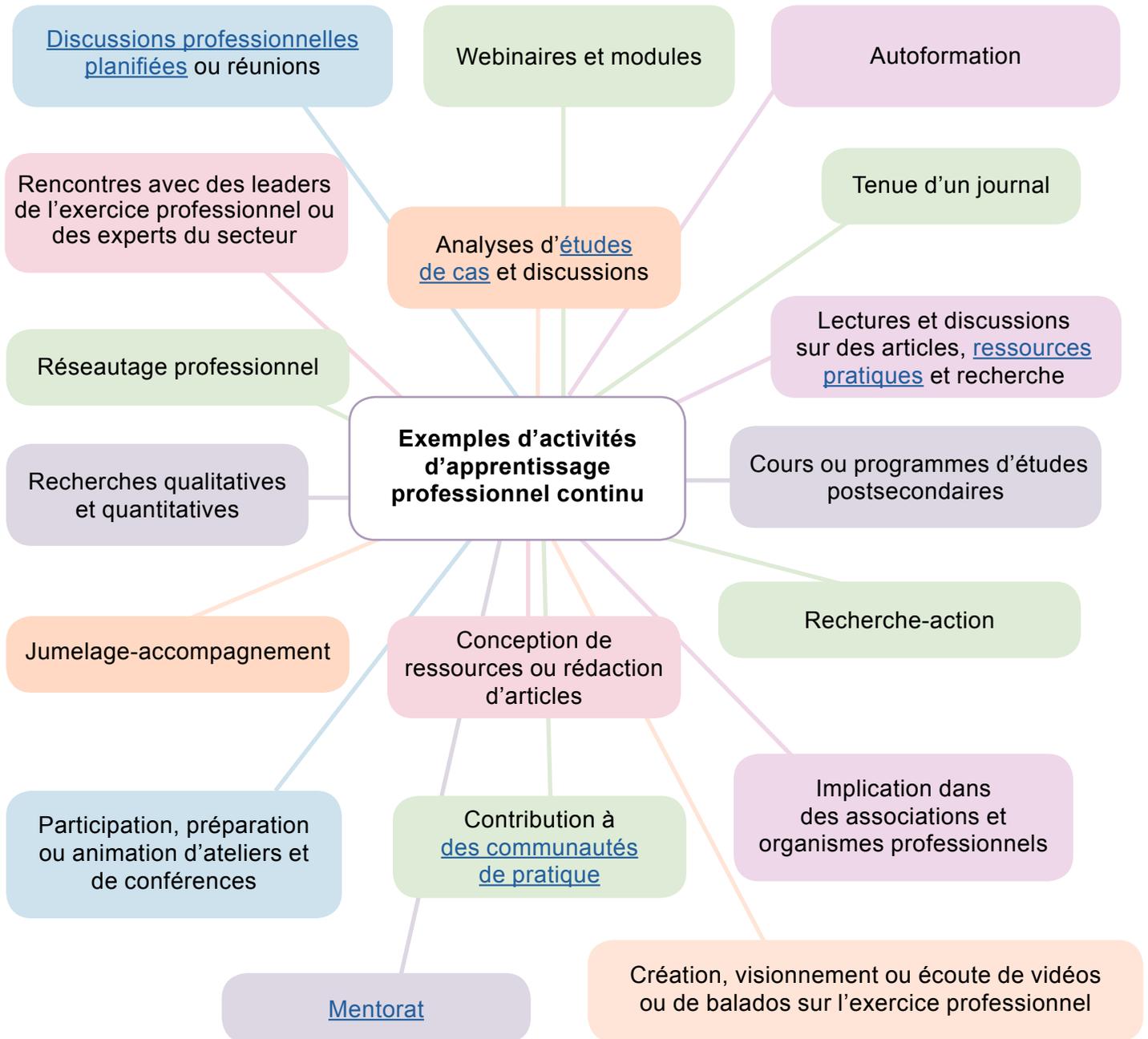
Remplissez le tableau en :

- recopiant les trois objectifs de votre Outil d'autoévaluation;
- écrivant les activités d'apprentissage professionnel correspondantes;
- indiquant des échéances réalistes de participation à des activités d'apprentissage au cours des deux années.

C'est à vous de choisir vos activités et de décider à combien d'entre elles vous voulez participer pour atteindre vos objectifs! Vous n'êtes pas tenu(e) d'effectuer un nombre précis d'heures d'apprentissage ni de participer à des ateliers ou à des cours précis.

Vous êtes tenu(e) de participer aux activités prévues afin d'atteindre vos objectifs au cours de chaque cycle du portfolio. Ce Plan se veut être un document utile pour vous aider à garder le cap. Il peut toutefois être révisé. Certaines activités et certains objectifs peuvent être reportés au cycle suivant, mais assurez-vous de documenter ces changements.

Diagramme des activités d'APC





Instructions pour remplir votre Dossier d'apprentissage professionnel

Le Dossier d'apprentissage professionnel est la troisième composante du portfolio d'APC. Il doit être utilisé de manière continue tout au long du cycle de deux ans du portfolio. Vous pouvez choisir de conserver les preuves et les documents de participation à des activités d'apprentissage dans le format qui vous convient le mieux (par ex., format papier ou électronique, enregistrements audio/vidéo).

Se préparer

Au cours des deux années du cycle du portfolio, réservez du temps pour remplir le [Dossier d'apprentissage professionnel](#).

Passez en revue votre Plan d'apprentissage professionnel ainsi que les preuves de participation à vos activités d'apprentissage.

Remplir votre Dossier

Recopiez les objectifs définis dans votre Plan et :

- décrivez brièvement l'activité par écrit;
- notez les dates de participation;
- indiquez le nom du prestataire, s'il y a lieu;
- décrivez brièvement comment vous avez intégré ou allez intégrer cet apprentissage à votre pratique professionnelle;
- écrivez vos réflexions finales sur vos expériences dans vos activités d'apprentissage et vos objectifs.

Faites ensuite la liste des documents que vous avez conservés montrant que vous avez participé aux activités prévues. Vous pouvez les classer par types de preuves comme suit :



Liste des publications et des ressources en ligne que vous avez lues



Résumés des discussions des groupes d'étude



Certificats, reçus ou ordres du jour de conférences, ateliers ou cours



Descriptions des balados ou webinaires



Diapositives ou feuillets utilisés lors des présentations que vous avez faites



Échantillons de votre travail tels que les infolettres, politiques en milieu de travail, rapports ou articles



Journal de réflexion pratique



Travaux de recherche effectués

Quand vous remplissez votre Dossier :

- Assurez-vous d'obtenir un consentement avant de recueillir et de partager tout renseignement sur des enfants, des familles et vos collègues dans vos composantes du portfolio d'APC. Consultez la norme VI : Confidentialité de l'information, divulgation de renseignements et devoir de faire rapport pour en savoir plus sur vos responsabilités.
- Conservez les preuves papier ou électroniques et vos documents de participation.

Ne vous inquiétez pas si votre Plan et votre Dossier ne correspondent pas parfaitement.

Documentez les changements apportés aux activités prévues ou tout événement auquel vous ne vous attendiez pas, et réfléchissez à la façon dont ces expériences pourraient appuyer votre futur apprentissage professionnel.

Vous pourriez vous inspirer de votre Dossier d'apprentissage professionnel pour le cycle de deux ans suivant. Ce n'est pas grave si vous reportez un objectif au cycle du portfolio suivant, même s'il vous faudra quand même remplir un nouvel Outil d'autoévaluation et un nouveau Plan d'apprentissage professionnel.

Effectuer et conserver les composantes de votre APC

Certains EPEI peuvent décider d'effectuer les composantes du portfolio d'APC électroniquement et de les sauvegarder sur leur ordinateur. D'autres les remplissent à la main sur papier.

Les EPEI sont tenus de conserver les trois composantes du portfolio terminées et les preuves de leur participation aux activités pendant au moins quatre ans. Lorsqu'ils déclarent avoir terminé leur portfolio lors de leur renouvellement annuel d'adhésion, ils ne sont pas tenus de l'envoyer à l'Ordre. Cependant, l'Ordre peut en tout temps demander à certains EPEI de le lui soumettre pour confirmer leur conformité au programme ou dans le cadre du processus de vérification. Les EPEI sont seulement tenus de transmettre leur portfolio si l'Ordre le demande.

L'Ordre s'engage à répondre aux besoins et aux styles d'apprentissage de tous les EPEI, c'est pourquoi il peut accepter le recours à d'autres formats pour effectuer les composantes du portfolio.

Toutes les composantes du portfolio d'APC doivent être le fruit du travail de l'EPEI et non une copie ou une reproduction des paroles ou des idées d'une autre personne.

Faire le point et collaborer

Au fur et à mesure que vous terminez les composantes du portfolio d'APC et que vous participez à des activités d'apprentissage professionnel au cours des cycles de deux ans, n'oubliez pas de faire souvent le point sur vos progrès et de réviser votre Plan si nécessaire.

Pensez à demander à vos collègues, à vos mentors ou à d'autres membres de la profession de vous faire part de leurs commentaires ou de vous aider. Même s'il est de votre responsabilité professionnelle d'effectuer les composantes du portfolio d'APC et de participer à des activités au même titre que tous les EPEI, le fait de collaborer tout au long du processus peut vous aider à atteindre vos objectifs et à intégrer, améliorer et renforcer votre apprentissage professionnel.

Pour en savoir plus sur le cycle du portfolio d'APC et accéder à des ressources pour vous aider dans ce processus, visitez le site Web de l'Ordre à ordre-epe.ca/apc.

Vous pouvez aussi envoyer un courriel au Service de l'exercice professionnel à apc@ordre-epe.ca ou communiquer avec nous par téléphone au **1 888 961-8558**.

Requis : Composantes du portfolio d'APC





Nom : _____

N° d'inscription : _____

Date : _____

Partie 1 : Questions de réflexion

Instructions

Répondez à tous les énoncés et à toutes les questions ci-dessous.

1. Réfléchissez à votre pratique et plus largement, à tout ce qui influence votre travail.

Songez à :

- votre rôle
- vos responsabilités
- votre pratique quotidienne
- vos nouvelles expériences
- vos préoccupations ou questions courantes

Tenez compte :

- des nouvelles possibilités offertes
- des défis à relever
- des changements dans le secteur ou dans votre milieu de travail
- des occasions de développement du leadership

Faites un remue-méninges et dressez une liste de choses qui influencent votre travail.

2. Songez au rôle des autres dans votre pratique professionnelle. Comment faites-vous pour fournir de la rétroaction et obtenir et prendre en compte celle des autres? Qu'avez-vous appris des autres? Qu'apprenez-vous aux autres?



N° d'inscription : _____

3. En vous appuyant sur votre pratique professionnelle et à partir des notes ci-dessus, de quelles connaissances, compétences ou ressources supplémentaires avez-vous besoin pour renforcer vos atouts, pour votre croissance personnelle, le développement de votre leadership ou pour satisfaire vos intérêts en matière d'apprentissage professionnel?

Partie 2 : Passage en revue du *Code de déontologie et normes d'exercice*

Instructions

1. Avant de commencer la partie 2, lisez le *Code de déontologie et normes d'exercice*.
2. Indiquez, en cochant les cases correspondantes ci-dessous, que vous avez bien lu le code de déontologie et chacune des normes d'exercice.
3. Répondez à l'affirmation qui accompagne chaque norme et faites référence aux normes en question. Dans vos réponses, tenez compte de vos réflexions de la partie 1.

Code de déontologie

J'ai lu le code de déontologie à la page 7 du *Code de déontologie et normes d'exercice*.



N° d'inscription : _____

Norme I : Relations bienveillantes et attentives

J'ai lu la norme I : A – C aux pages 8 et 9 du *Code de déontologie et normes d'exercice*.

À partir de la norme I, déterminez vos forces, vos possibilités de croissance personnelle et de développement du leadership ou vos intérêts en matière d'apprentissage professionnel. Faites référence aux normes précises en question (par ex., Norme I : C.4).

Norme II : Curriculum et pédagogie

J'ai lu la norme II : A – C aux pages 10 et 11 du *Code de déontologie et normes d'exercice*.

À partir de la norme II, déterminez vos forces, vos possibilités de croissance personnelle et de développement du leadership ou vos intérêts en matière d'apprentissage professionnel. Faites référence aux normes précises en question (par ex., Norme II : B.3).



N° d'inscription : _____

Norme III : Sécurité, santé et bien-être dans le milieu d'apprentissage

J'ai lu la norme III : A – C aux pages 12 et 13 du *Code de déontologie et normes d'exercice*.

À partir de la norme III, déterminez vos forces, vos possibilités de croissance personnelle et de développement du leadership ou vos intérêts en matière d'apprentissage professionnel. Faites référence aux normes précises en question (par ex., Norme III : C.8).

Norme IV : Professionnalisme et leadership

J'ai lu la norme IV : A – C des pages 14 à 16 du *Code de déontologie et normes d'exercice*.

À partir de la norme IV, déterminez vos forces, vos possibilités de croissance personnelle et de développement du leadership ou vos intérêts en matière d'apprentissage professionnel. Faites référence aux normes précises en question (par ex., Norme IV : C.7).



N° d'inscription : _____

Norme V : Limites professionnelles, relations duelles et conflits d'intérêts

J'ai lu la norme V : A – C des pages 17 à 19 du *Code de déontologie et normes d'exercice*.

À partir de la norme V, déterminez vos forces, vos possibilités de croissance personnelle et de développement du leadership ou vos intérêts en matière d'apprentissage professionnel. Faites référence aux normes précises en question (par ex., Norme V : C.6).

Norme VI : Confidentialité de l'information, divulgation de renseignements et devoir de faire rapport

J'ai lu la norme VI : A – C aux pages 20 et 21 du *Code de déontologie et normes d'exercice*.

À partir de la norme VI, déterminez vos forces, vos possibilités de croissance personnelle et de développement en matière de leadership ou vos intérêts en matière d'apprentissage professionnel. Faites référence aux normes précises en question (par ex., Norme VI : C.2).



N° d'inscription : _____

Partie 3 : Objectifs d'apprentissage professionnel

Instructions

1. Commencez par relire vos réponses des parties 1 et 2.
2. Remplissez le tableau ci-dessous en définissant trois objectifs d'apprentissage professionnel pour les deux prochaines années.
3. Pour chaque objectif, indiquez la ou les norme(s) d'exercice qui s'y rapportent.
4. Ce sont ces **trois** objectifs que vous allez vous efforcer d'atteindre au cours de ce cycle de deux ans du portfolio.

Objectifs d'apprentissage professionnel	Normes d'exercice concernées
1.	
2.	
3.	



Plan d'apprentissage professionnel continu

Nom : _____

N° d'inscription : _____

Date : _____

Instructions

1. Passez en revue votre Outil d'autoévaluation.
2. Réfléchissez aux **trois** objectifs d'apprentissage professionnel que vous avez définis.
3. Faites des recherches et trouvez des idées d'activités d'apprentissage qui pourraient vous aider à atteindre vos objectifs.
4. Élaborer le Plan d'apprentissage professionnel ci-dessous.

Objectifs d'apprentissage professionnel	Activités d'apprentissage professionnel	Échéances
Reportez ici vos trois objectifs définis dans votre Outil d'évaluation.	Faites la liste des idées d'activités d'apprentissage qui pourraient vous aider à atteindre chaque objectif.	Indiquez les échéances de participation à des activités d'apprentissage professionnel et les délais prévus pour atteindre vos objectifs.
1.		



N° d'inscription : _____

Objectifs d'apprentissage professionnel	Activités d'apprentissage professionnel	Échéances
2.		



N° d'inscription : _____

Objectifs d'apprentissage professionnel	Activités d'apprentissage professionnel	Échéances
3.		



Dossier d'apprentissage professionnel

Nom : _____

N° d'inscription : _____

Date : _____

Instructions

1. Passez en revue votre Plan d'apprentissage professionnel.
2. Au fur et à mesure de vos activités d'apprentissage professionnel, complétez votre Dossier d'apprentissage professionnel dans le tableau ci-dessous et rassemblez de la documentation ou des preuves de votre participation aux activités prévues.

Objectifs d'apprentissage professionnel	Description des activités d'apprentissage professionnel	Documents de participation*	Application de l'apprentissage professionnel dans ma pratique
Reportez ici vos trois objectifs définis dans votre Plan d'apprentissage professionnel.	Décrivez brièvement les activités d'apprentissage professionnel auxquelles vous avez participé en précisant la date et le nom du fournisseur de formation s'il y a lieu.	Faites la liste des preuves ou des documents relatifs aux activités prévues et conservez-les dans votre dossier.	Décrivez brièvement comment vous avez intégré ou allez intégrer cet apprentissage dans votre pratique professionnelle.
1.			
Réfléchissez à votre apprentissage. Décrivez vos réussites, vos difficultés ou les résultats auxquels vous ne vous attendiez pas concernant la réalisation de vos objectifs.			

* Vous pouvez choisir de conserver votre documentation dans n'importe quel format (par ex., format papier et électronique, enregistrements audio/vidéo). Assurez-vous d'indiquer le format de vos documents et préparez-vous à les partager ou à en donner l'accès à l'Ordre sur demande.



N° d'inscription : _____

Objectifs d'apprentissage professionnel	Description des activités d'apprentissage professionnel	Documents de participation	Application de l'apprentissage professionnel dans ma pratique
2.			

Réfléchissez à votre apprentissage. Décrivez vos réussites, vos difficultés ou les résultats auxquels vous ne vous attendiez pas concernant la réalisation de vos objectifs.



N° d'inscription : _____

Objectifs d'apprentissage professionnel	Description des activités d'apprentissage professionnel	Documents de participation	Application de l'apprentissage professionnel dans ma pratique
3.			

Réfléchissez à votre apprentissage. Décrivez vos réussites, vos difficultés ou les résultats auxquels vous ne vous attendiez pas concernant la réalisation de vos objectifs.

Ordre des éducatrices et des éducateurs
de la petite enfance

438, avenue University, bureau 1900
Toronto ON M5G 2K8

Téléphone : 416 961-8558

Sans frais : 1 888 961-8558

Télécopieur : 416 961-8772

Courrier : apc@ordre-epe.ca

Site web : ordre-epe.ca



This publication is also available in English under the title: *Continuous Professional Learning Portfolio Cycle – Handbook 2019*

Si vous avez besoin d'un format accessible ou d'un appui en matière de communication, veuillez en communiquer avec l'Ordre au 1-888-961-8558 / communications@ordre-epe.ca.